

il faut établir sur le mur du couvent, un point placé à vingt-deux pieds de latitude méridionale de la porte du jardin, puis, tirer de ce point une perpendiculaire audit mur, jusque dans les eaux de la Saône et, sur cette ligne, établir, à 46 pieds de distance du mur des religieuses, un autre point qui sera précisément celui de la découverte; puis, à trois pieds plus avant dans l'eau, indiquer la ligne de pilotis, limite exacte de la rivière à l'époque romaine. Enfin, si nous voulons marquer aujourd'hui et avec l'état actuel des lieux, le point où la jambe de bronze a été trouvée, il faudrait mesurer, sur la dernière marche du port, un espace de 105 mètres à partir du pont d'Ainay, en remontant la rivière; puis, conduire dans la Saône une ligne perpendiculaire au port, jusqu'à la distance de 15 mètres; son extrémité tombe juste sur le point où la jambe de cheval a été découverte. Ces deux manières de mesurer, différentes parce que le port est en ligne droite et le mur des religieuses en ligne oblique, produisent exactement le même résultat.

Nous avons démontré que la statue n'a pu être précipitée dans la rivière, qu'en dehors de la ligne des pilotis retrouvés à trois pieds plus avant dans l'eau: c'est donc en dehors de cette ligne que les recherches principales doivent être faites.

Il est à remarquer qu'Artaud faisant exécuter les fouilles, en 1809, rencontra aussi les pilotis dont l'existence avait été constatée en 1766, lors des recherches du Consulat; il dit qu'ils étaient inclinés vers l'ouest et portaient probablement le quai antique ou bien seulement le piédestal de la statue s'avancant dans la rivière, ainsi que la statue de Domitien à Rome, afin qu'elle pût être saluée au passage par les nautes du Rhône. C'est un fait que la disposition des pilotis pourrait parfaitement éclaircir et qui, s'il était